

## Conditions générales d'inscription à la formation continue PERCO

### 1. Adresse

Grangeneuve  
Section Formation  
Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux  
Tél. 026 305 55 50 – E-Mail : [grangeneuve-formation@fr.ch](mailto:grangeneuve-formation@fr.ch)

### 2. Ouverture de la formation

L'ouverture d'une session de formation est planifiée chaque année, mais elle est conditionnée par un minimum et un maximum de participants. Ces valeurs sont fixées par la direction.

### 3. Conditions d'admission

Libre à toutes personnes motivées à suivre des cours de perfectionnement en lien avec l'horticulture et la santé et la sécurité en entreprise. Une formation de base dans un des métiers de l'horticulture (par ex : CFC) et/ou une expérience de quelques années dans l'entretien des espaces verts est toutefois recommandée.

### 4. Coûts

	<b>Tarifs 1</b>
Emoluments administratifs	CHF 60.00
Cours et examen PERCO	CHF 750.00
Support de cours informatique	CHF 25.00
<b>Total frais de formation</b>	<b>CHF 835.00</b>

### 5. Facturation

Les frais de formation sont facturés aux candidats 30 jours avant le début du cours et doivent avoir été payé au moment du début de la formation.

### 6. Validation définitive de l'inscription

L'inscription sera définitivement validée après l'acceptation du dossier par l'organisateur de cours.

Les inscriptions sont traitées en fonction de l'ordre d'arrivée.

En cas de renoncement au cours avant le début de la formation, une taxe d'annulation de CHF 100.00 sera facturée.

Les candidat-e-s qui quittent l'école en cours de formation ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écologie.

## **7. Inscription au cours de PERCO**

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne.  
Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Grangeneuve, le 31 mai 2026/CHe-nma